

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

N°002328

OBJET :

**Attribution du marché
n°2022-HAB-01 au Bureau
d'étude ATEMA pour la
réalisation d'une étude
d'évaluation de l'OPAH RU
multisites et PIG 2018/2023
pour un montant
de 32 155 € HT**

Réf. : MB/GB (Habitat)
Rubrique dématérialisée : 1.1.1
Délibérations, décisions et arrêtés relatifs
aux marchés publics et aux accords-cadres
ainsi qu'à leurs avenants

Le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

VU la délibération N°3219 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 sur l'installation du conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

VU la délibération N°3220 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du Président ;

VU l'article L 5211-10 du CGCT, qui indique que le Président de la Communauté d'Agglomération peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de certaines matières dûment énumérées ;

VU la délibération N°3280 du conseil communautaire du 21 juillet 2020 accordant à monsieur le Président, par délégation et pour la durée de son mandat, des attributions de l'organe délibérant et, notamment, autorisant monsieur le Président à prendre toute décision concernant la préparation la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres inférieurs à 500 000.00 € HT pour les fournitures et services et 1 000 000.00 € HT pour les travaux, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de réaliser une étude qui permettra d'évaluer les opérations programmées de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de renouvellement Urbain multisites et de Programme d'Intérêt Général d'amélioration de l'habitat privé ;

CONSIDÉRANT que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a lancé, en date du 17 mai 2022, une consultation sous forme de Marché valant Cahier des Charges ;

A l'issue de celle-ci et après analyse des offres effectuée le 17/06/2022.

DÉCIDE

- **Article 1 :** De passer le marché relatif à la réalisation d'une étude permettant l'évaluation des opérations programmées d'OPAH RU multisites et de PIG 2018/2023 avec le Bureau d'étude ATEMA, domicilié 119, boulevard de la Vanne, 94230 CACHAN pour un montant de 32 155.00 € HT.
- **Article 2 :** De prélever les dépenses sur le Budget de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.
- **Article final :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions du Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait à SAINT-THIBERY, le 19 juillet 2022

**Le Président,
Gilles D'ETTORE**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication.

#signature#

RECU EN PREFECTURE

Le 20 juillet 2022

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20220707-C00232810-AR